

Le Petit Journal de Saint-Silvain janvier 2018



Le chemin de Malleret

*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde
23190 Saint-Silvain-Bellegarde
Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr*

*Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

Le mot du Maire

Cette année qui vient de se terminer aura vu le début et l'accomplissement de travaux importants sur les deux places du bourg, celle de la Mairie et celle de l'Église. Nous espérons bien que 2018 en verra la fin avec la reconstruction du mur de soutènement de la terrasse du restaurant.

La montée en débit d'internet est effective depuis début décembre, ce qui a permis à une grande partie des villages d'avoir une connexion correcte avec possibilité de télévision et téléphone par internet.

Nous espérons aussi une amélioration de la téléphonie mobile par l'implantation de nouveaux pylônes qui permettront une meilleure diffusion des ondes.

La voirie n'a pas été oubliée avec la route d'accès au village de Malleret et la réfection du chemin allant de ce village à la route départementale 9, avec aussi deux tronçons de route dans le village des Barris ainsi que dans le secteur de chez Lucet.

Le Conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous présenter, à toutes et à tous, nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2018.

Alain BUJADOUX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu quatre réunions durant le second semestre 2017 : les 27 juillet, 16 septembre, 3 novembre et 12 décembre. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

• L'Aménagement du bourg

a- La place de la Mairie

La deuxième tranche de travaux est en voie d'achèvement. Le pourtour pavé du Monument aux Morts, le deuxième caniveau pavé, symétrique au *sud* de celui créé le long de la façade de l'église, ainsi que le nouveau revêtement en enrobé de la place ont été réalisés. Il en va de même du réaménagement des emmarchements autour du portail *sud* de l'église.

Six potelets en fonte, reliés par des chaînes, restent à poser le long du caniveau *sud* (marché de 1 110 € HT avec l'entreprise POCHEBONNE).

b- La place de l'église

Les revêtements de la place, pour une partie en pavés et pour une autre en enrobé, sont terminés, de même que la pose de deux lampadaires supplémentaires et le prolongement du mur, incluant désormais un escalier, au-dessus du bâtiment CODECHAMP.

Des travaux complémentaires (marché du lot n° 2 Pavés attribué à la SARL POCHEBONNE) concerneront le portail *ouest* de l'église, devant lequel une superficie de 42 m² sera pavée (2 275 € HT) et seront installés un dallage de 8 m² (2 475 € HT) et une marche (1 400 € HT) en pierres taillées anciennes.

Deux autres ajouts ont été décidés : deux potelets en fonte supplémentaires, en plus des dix prévus le long de la façade *nord* de l'église (220 € HT, lot n° 5 attribué à l'entreprise POCHEBONNE) et, pour des raisons de sécurité, un garde-corps métallique thermolaqué sur le mur au-dessus du bâtiment CODECHAMP (2 660 € HT, entreprise Franck TABARD).

A la jonction des parties pavée et asphaltée de la place, le nombre des terre-pleins a été porté de deux à trois, de façon à dissuader les poids lourds d'accéder à la partie pavée, qui leur est interdite. Des claustras vont être installés autour des conteneurs de déchets ménagers.

La pierre gallo-romaine, placée provisoirement près de l'escalier en bois d'accès au premier étage du presbytère, sera installée dans l'église. Les potelets en bois prévus sur les côtés *est* et *ouest* de la place ne borderont que la partie pavée. À l'entrée routière de la place, la haie, en bordure de route, du champ contigu sera coupée sur quelques mètres pour dégager la visibilité. Une haie va être plantée le long de la clôture *est* de la place.

c- Le mur de soutènement de la terrasse du restaurant

Un avenant (+ 235 € HT) au marché du lot n° 3 Murs (attribué à la SARL POCHEBONNE), qui comprend notamment la reconstruction de ce mur de soutènement, a intégré deux changements dont les incidences financières se compensent approximativement :

- les modifications apportées au plan du mur de soutènement par rapport au projet initialement soumis à appel d'offres permettent de réaliser 2 390 € HT d'économies ;
- ce faisant, il est possible de compléter, jusqu'à la salle polyvalente, l'escalier la reliant à la place de la mairie, par l'ajout d'un emmarchement (15 marches et un palier en béton) depuis le cheminement pavé qui longera la base du mur de soutènement (2 625 € HT).

Après une nouvelle consultation (lot n° 5, appel d'offres initialement infructueux), le marché de réalisation et de pose de la rambarde (45 mètres environ) à installer sur le mur de soutènement (dessin de M. Nicolas Chevalier, architecte des bâtiments de France) a été attribué à l'entreprise Franck TABARD (12 145 € H.T. avec thermolaquage).

L'emmarchement ajouté jusqu'à la salle polyvalente nécessite une main courante, que fournira l'entreprise TABARD (1 402 € HT avec thermolaquage).

d- Coût d'ensemble des travaux

Sur les bases ci-dessus, le montant total HT des travaux ressort à 173 404,58 € pour la place de la mairie, de l'église et le mur de soutènement, toutes dépenses comprises (notamment, les frais de maîtrise d'œuvre), pour un budget initialement prévu de 160 000 € HT, soit un écart de 8,38 %. Ces dépenses restent dans les limites des montants pris en compte dans les attributions de subvention notifiées par l'État et le Département.

• *Autres travaux 2017*

▪ Routes et chemins ruraux

- à l'exception du chemin rural de Malleret, les réfections lourdes (hors entretien « point à temps ») prévues pour 2017 ont été réalisées en juillet (Les Barris, Le Chassain, Chez Lucet, Malleret) ; le SIVOM a procédé à l'automne à l'entretien « point à temps » ; les travaux du chemin de Malleret ont été effectués en octobre ;
- au bourg, le fossé coté COLAS face à la maison GASNE a été nettoyé sur deux mètres environ et recouvert de tout-venant et goudronné pour stabiliser l'assise des deux conteneurs de déchets ménagers ;
- au Chassain, deux petits camions de tout-venant ont été livrés sur le chemin communal desservant notamment les bâtiments SCHMITZ ; M. SCHMITZ l'a étendu ; trop pentue, l'entrée du chemin depuis la route devra être reprofilée et goudronnée sur une dizaine de mètres ;
- à Chez Bardy, où de grandes herbes continuent d'envahir le devant des granges goudronné en 2016, le SIVOM a été invité à y remédier ;
- à Chez Lucet, le parapet tubulaire du pont, endommagé, sera ressoudé par Franck TABARD ;

- au Mas, à l'intersection avec la route départementale 39, le panneau l'annonçant a été retrouvé et rétabli ;
- à Sannegrand, l'un des deux propriétaires (M. Guillaume AUTIXIER) riverains du tronçon de chemin rural de Sannegrand à Mautès dont le mur de soutènement s'effondre, a refusé la proposition faite par le Maire que chacun des deux riverains cède une bande de terrain d'un mètre de largeur afin de pouvoir élargir l'assise du chemin ;
- à Barenteix, une arrivée de sable s'est produite à l'endroit où le drain se déverse dans la buse enterrée sous le chemin. L'entreprise SIMONET va nettoyer le fossé. L'employé municipal passera sur les lieux après chaque pluie importante et nettoiera le secteur s'il le faut.

• **Prévisions de travaux 2018**

En dehors du mur de soutènement de la terrasse de l'ancien presbytère, évoqué ci-dessus, les prévisions de travaux pour 2018 ont été délibérées par le Conseil municipal à l'appui des demandes de subvention adressées à l'État. À ce stade, il ne s'agit que de prévisions, susceptibles d'être modifiées en fonction des financements réellement disponibles et des résultats des consultations d'entreprises.

a- Routes

Le montant total HT des travaux envisagés s'élève à 28 333,42 €, subventionnés à hauteur de 35 % par l'État (dotation d'équipement de territoires ruraux - DETR) et laissant donc à la Commune un reste à charge de 18 416,72 € :

- la route d'accès au village des Bièrges, sur une longueur de 360 mètres (creusement des fossés compris), pour un montant HT de travaux de 10 168,00 € ;
- la route du Mas (tronçon depuis les maisons et vers la départementale 39), sur une longueur de 500 mètres, pour un montant HT de travaux de 14 224,00 € ;
- la route d'accès *ouest* au village de La Pradelle, sur une longueur de 80 mètres, pour un montant HT de travaux de 1 882,22 € ;
- la route d'accès, dans le village de La Pradelle, à la maison de M. Jean-Pierre GUYONNET, sur une longueur de 50 mètres pour un montant HT de travaux de 1 159,20 € ;
- dans le village de Chez Aufaure, la canalisation des eaux pluviales devant la maison de Mme LATOUR, pour un montant HT de travaux d'environ 900 €.

b- Chemins ruraux

Le montant total HT des travaux envisagés s'élève à 16 456,00 €, subventionnés également au taux de 35 % et laissant donc à la Commune un reste à charge de 10 696,00 € :

- sur le chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts, l'empierrement en petit calibre du tronçon de Barenteix, sur une longueur de 250 mètres, pour un montant HT de travaux de 3 656,00 € (complément aux travaux déjà réalisés) ;
- sur le chemin situé au-dessus du Chassain, la réfection d'un tronçon d'une longueur de 300 mètres, pour un montant HT de travaux de 10 600,00 € ;
- sur le chemin de la carrière à Sannegrand, le détournement des eaux de ruissellement, pour un montant HT de travaux de 2 300,00 €.

c- Réhabilitation de la salle des associations

Le montant total HT des travaux envisagés s'élève à environ 30 000 €. Ils sont rendus coûteux par les normes de sécurité à respecter (portes et revêtements muraux coupe-feu, notamment). Les subventions, au taux global de 60 % (50 % de l'Etat et 10 % du département), ressortiraient à environ 18 000 €, laissant à la charge de la Commune environ 12 000 €.

d- Équipements informatiques

Le montant total HT de l'investissement envisagé pour rénover l'équipement informatique du secrétariat de la Mairie s'élève à environ 2 500,00 €. La subvention de l'État, au taux de 50 %, ressortirait à environ 1 250,00 €, laissant à la Commune un reste à charge d'environ 1 250,00 €.

• Internet haut débit

À la suite des travaux réalisés au cours des derniers mois (pose d'une fibre entre Bellegarde et Chez Taverne ; nouvelle armoire installée à Chez Taverne), l'accès au haut débit a été ouvert le 5 décembre pour la plupart des villages de la Commune, la commercialisation ayant débuté le 17 novembre.

Une réunion d'information, à laquelle tous les habitants de la Commune ont été conviés par un tract distribué dans les boîtes aux lettres, s'est tenue le jeudi 16 novembre à Bellegarde. Les démarches à effectuer auprès des opérateurs (Orange, Bouygues, Free, SFR, notamment) pour bénéficier de cette montée en débit y ont été expliquées.

La Mairie assure également une information et un conseil aux habitants de la Commune, sur son site internet et par des contacts directs (Alain Grass, premier adjoint).

• Ressources de la Commune

a- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Au nom de la solidarité intercommunale, le Conseil municipal a approuvé la répartition, proposée par la Communauté de communes Chénéraillles, Auzances-Bellegarde, Haut Pays Marchois, de l'allocation 2017 du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), soit 501 656 €, à partager entre une part pour la Com-com et une autre pour les communes membres, et entre les communes membres s'agissant de la part leur revenant. Cette répartition proposée n'était pas la plus favorable à la Commune de Saint-Silvain, mais elle a permis d'optimiser les gains et les pertes des différentes communes membres.

La Commune a reçu à ce titre 3 101 €, contre 4 946 € en 2016 du fait de la majoration exceptionnelle appliquée cette année-là par l'ancienne com-com (2 473 € en 2015).

b- Amendes de police

La Commune a reçu, pour 2017, 324,50 € au titre du produit des amendes de police. Cette somme doit représenter entre 20 % et 80 % de la dépense financée, soit une dépense comprise entre 405 € et 1 622 €. Elle a été affectée à l'acquisition de six panneaux routiers : un panneau d'interdiction d'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, sauf livraisons, pour la place de l'église (interdiction sur la partie pavée de la place ; panneau de qualité supérieure) ; 3 panneaux indiquant la direction de la salle polyvalente, pour le bourg (modèle standard) ; 2 panneaux d'annonce d'un carrefour, pour les intersections aujourd'hui non annoncées sur la voirie communale (modèle standard).

c- Défibrillateur

Le Crédit Agricole a alloué 200 € à la Commune pour financer l'achat du défibrillateur. Les contributions de CODECHAMP et GROUPAMA se sont élevées respectivement à 1 000 € et 800 €.

• **Biens vacants sans maître**

La procédure d'incorporation, dans le domaine communal, de biens vacants sans maître engagée pour les trois parcelles non bâties et laissées à l'abandon, au hameau du Faux, cadastrées AH 93, AI 93, AK 259 (succession BONTEMPS, Inconnu et GLINY François), est désormais achevée. Les trois parcelles appartiennent au domaine privé de la Commune depuis le 20 octobre.

• **Ventes de biens de section**

a- Chez Vilatte : vente à Madame STEPHAN et M. COLIN

Le bornage ayant été effectué, la parcelle sectionnaire AT88 a été partagée en 3 nouvelles parcelles : AT 153, AT 154, AT 155.

Le Conseil municipal a approuvé la vente à Mme STEPHAN et M. COLIN de la parcelle AT 154 de Chez Vilatte (181 m² ; 0,5 €/m², soit 90,50 €), pour y installer l'assainissement individuel de leur maison.

b- Chez Vilatte : projet de vente à M. Benoît BOURDERIONNET

La parcelle AT 155 d'une superficie de 84 ca, correspond à l'accès du pré contigu exploité par M. Benoît BOURDERIONNET et pourrait donc lui être cédée. La procédure de consultation des résidents de la section de commune de Chez Vilatte en vue de cette cession va être engagée.

La parcelle AT 153 reste sectionnaire.

c- Bagnard : demande de M. Claude PALMY

M. Claude PALMY a demandé à acquérir la parcelle sectionnaire AY 77 attenante à sa maison, ainsi qu'un tronçon de chemin communal, de la parcelle AY 95 à la parcelle AY 72.

• **École**

À la demande des conseils d'école, un retour à la semaine de quatre jours est intervenu à la rentrée de septembre. Nouveaux horaires : 9h-12h ; 13h30-16h30.

• **Communauté de communes**

Le Conseil municipal a approuvé la demande de la commune de Saint-Priest, actuellement membre de la nouvelle intercommunalité de Creuse Confluence (Boussac – Gouzou - Evaux-Chambon), de rejoindre la Communauté de communes Chénérailles, Auzances/Bellegarde, Haut Pays Marchois, dont elle est frontalière.

- ***Personnel communal***

- a- Journée de solidarité***

Le Conseil municipal a fixé les modalités selon lesquelles le personnel communal accomplit la journée de solidarité, journée de travail supplémentaire instaurée en 2004 au bénéfice des personnes âgées et handicapées (initialement le lundi de Pentecôte) : ces sept heures de travail pour un agent à temps complet sont réparties sur l'ensemble des semaines travaillées de l'année, soit une majoration de 5 minutes (durée arrondie) par semaine travaillée pour un employé municipal à mi-temps (cas des deux agents titulaires de la Commune).

- b- Règlement intérieur***

Le Conseil municipal a approuvé le projet de règlement intérieur relatif au personnel communal. Celui-ci avait auparavant reçu, le 4 juillet 2017, un avis favorable unanime du comité technique placé auprès du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale (l'instance de représentation du personnel compétente pour les communes de la Creuse employant moins de 50 agents). Ce projet avait été modifié pour prendre en compte les observations formulées préalablement par le comité, notamment celles relatives à la nécessité d'introduire des dispositions relatives au compte épargne temps.

- c- Mme Estelle CHAULET***

Mme Estelle CHAULET, employée communale en disponibilité, a démissionné à compter du 1^{er} novembre 2017. En conséquence, les modalités de son remplacement – jusqu'à présent temporaire - par M. Sébastien CARTON, pour ce qui concerne le nettoyage de la Mairie, seront revues.

- d- Mme Mylène BIALOUX***

Conformément au souhait exprimé par le Conseil municipal, depuis le 1^{er} novembre 2017, les heures de ménage assurées pour l'école par Mme Mylène BIALOUX sont prises en charge, non plus par la Commune avec ensuite remboursement par la Communauté de communes, mais désormais directement par la Communauté de communes.

- ***Salle polyvalente***

Une nouvelle tarification est appliquée depuis le 1^{er} décembre 2017, dans le double but de renforcer l'attractivité de la salle et de clarifier les tarifs à la journée et pour le week-end :

- location pour une journée en semaine (du lundi au vendredi) : 60 € pour les personnes de la Commune ; 80 € pour les personnes extérieures à la Commune ;
- location pour le week-end : 100 € pour les personnes de la Commune ; 130 € pour les personnes extérieures à la Commune ;
- location aux associations extérieures à la Commune : 50 €.

• **Logements loués par la Commune**

Le logement n° 1 est libre.

Le logement n° 3 a été loué à partir du 1^{er} janvier 2018.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018 (les charges comprennent l'eau et le chauffage) :

- Logement n° 1 (80,37 m² ; y pièces) : 367 € + 100 € de charges = 467 € ;
- Logement n° 2 (47,10 m² ; y pièces) : 276 € + 50 € de charges = 326 € ;
- Logement n° 3 (40,80 m² ; y pièces) : 235 € + 50 € de charges = 285 €.

• **Noël des aînés**

Pour ce Noël 2017, 40 aînés (70 ans et plus) ont reçu de la Commune un colis ou un bon pour un repas au restaurant La Vallée gourmande.

Un bénéficiaire de l'année dernière, M. Robert BAGUETTE, a souhaité un changement du contenu et du fournisseur des colis. Le Conseil municipal a estimé qu'il n'y avait pas lieu de changer.

• **Questions diverses**

▪ **Chasseurs**

Le Maire est intervenu auprès du président de l'ACCA pour que les chasseurs veillent à ne pas entraver la libre circulation sur les voies publiques, y compris les chemins ruraux. Un incident est survenu sur le chemin public de La Font-la-Vialle à Chez Sandillon, où M. Robert BAGUETTE, qui nettoie le tronçon situé à proximité du hameau, a été empêché de passer avec son broyeur, les véhicules des chasseurs obstruant le chemin.

▪ **Prix des pierres de mur**

Le prix de référence de 280 € HT/m³ pour la fourniture de pierres de mur (hors prestation de maçonnerie, estimée à 260 € HT/m³), mentionné lors de la réunion du Conseil municipal du 25 novembre 2016, a suscité des interrogations. Il s'agissait du prix estimatif retenu par le maître d'œuvre CADexperts pour le mur de soutènement de la terrasse du presbytère lors de la préparation de l'appel d'offres lancé par la Commune en novembre 2016. Les prix proposés dans les quatre réponses à cet appel d'offres reçues en décembre étaient compris entre 16,68 € et 55 € HT/m³.

▪ **Déchets ménagers**

Plus d'une centaine de canettes de bière ont été jetées dans ou au pied des conteneurs de déchets ménagers du hameau de Chez Geline. La gendarmerie a été saisie.

Deux conteneurs ont été installés devant le chemin d'accès à la maison de Mme Cindy GASNIER au Puy du Faux, à sa demande.

La Commune a demandé au SIVOM deux passages par an pour l'enlèvement des objets encombrants, en janvier et l'été, au lieu d'un seul, en janvier, jusqu'à présent.

- ***Dégradations***

Des dégradations ont été commises dans le bâtiment communal lors de la location de la salle polyvalente pour le 21 juillet. La Commune a dû racheter deux drapeaux. Ils ont été remboursés par le locataire de la salle.

- ***Participation financière exceptionnelle au profit du SDIS***

Le Conseil municipal a rejeté à la majorité la demande du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) d'acquitter au profit de celui-ci une participation financière exceptionnelle supplémentaire de 1 €/habitant et par an pendant quinze ans, soit 201 €/an pour Saint-Silvain (population légale de 201 habitants au 1^{er} janvier 2017), pour cautionner (à hauteur de 125 000 €) un emprunt bancaire de 1,5 M€ sur 15 ans à souscrire par le SDIS pour financer ses investissements.

- ***Groupement de commande de fioul***

Le Conseil municipal n'a pas donné suite à la proposition du conseil départemental d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat de fioul, gaz, gasoil, faute d'avoir préalablement des éléments de comparaison sur les prix et préférant continuer à s'approvisionner auprès d'un fournisseur local.

- ***Rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets (SIVOM)***

Le Conseil municipal a approuvé les deux rapports.

- ***Autorisation de dépenses pour 2018***

Comme chaque année, le Conseil municipal a autorisé le Maire, à partir du 1er janvier 2018, à engager, à liquider et à mandater, avant le vote du prochain budget, des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

- ***Assiduité au conseil municipal***

Depuis 2014, 36 réunions du Conseil municipal ont été organisées. Quatre conseillers n'ont pas participé à plus de 20 réunions. Le Conseil s'interroge sur ce défaut d'assiduité et va s'attacher à en identifier les raisons.

La Communauté de communes

« La station des services » d'Auzances

La Communauté de communes Chénérailles, Auzances/Bellegarde, Haut Pays Marchois ouvre « La station des services », un espace de travail partagé, dédié au numérique et offrant des services liés à la mobilité.

Espace de travail partagé

Cet espace de travail partagé (de « coworking ») est doté d'un équipement complet, avec mise à disposition d'ordinateurs, d'une imprimante/scanner, d'un vidéoprojecteur et d'un appareil photo. Il comprend également un micro-espace de pause et de détente. L'objectif est d'offrir un espace de travail temporaire et équipé aux particuliers, aux salariés nomades ou aux entrepreneurs.

Volet numérique

On peut s'y connecter en haut débit, consulter internet, imprimer et scanner, profiter d'un bon confort matériel informatique et numérique et suivre des ateliers de médiation numérique ponctuels et thématiques (initiation à l'outil informatique, à l'usage d'une tablette numérique, etc.).

Volet services

« La station des services » permet aussi d'accéder aux services publics, notamment pour les démarches administratives en ligne. Elle met en relation les compétences de chacun et diffuse les événements locaux.

Volet mobilité

« La station des services » peut aussi renseigner les acteurs locaux sur les moyens de transports et mettre en place un réseau de covoiturage sur le territoire. Ceci afin de promouvoir la mobilité douce et à l'éco-mobilité.

« La station des services » est un espace expérimental pendant un an. Le projet est à développer en fonction des besoins des acteurs du territoire. Elle est ouverte à tous (particuliers, associations, entrepreneurs, commerçants, etc.), rue de la mairie à Auzances. Une personne y est présente pour vous accueillir et vous accompagner.

Changements en 2017

Carte grise- PACS- Recensement



A compter du 6 novembre 2017, l'ensemble de la mission carte grise est dématérialisée.

Dans le cadre du « Plan Préfectures Nouvelle Génération », le Ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une démarche de simplification et de dématérialisation de l'ensemble des procédures liées aux demandes d'un certificat d'immatriculation.

Toutes les demandes de titre et d'information peuvent désormais être réalisées, sans se déplacer en préfecture, soit auprès d'un professionnel de l'automobile, soit par le biais d'une connexion à Internet (ordinateur, tablette ou smartphone) sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), opérateur sous tutelle du ministère de l'Intérieur, à l'adresse suivante :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

L'utilisateur doit d'abord créer un compte sur le site de l'ANTS - et obtenir ainsi ses identifiants -, ou se connecter via FranceConnect, un service public qui propose une reconnaissance pour l'ensemble des services en ligne en utilisant les identifiants dont l'utilisateur dispose déjà dans le cadre d'autres comptes (tels qu'Ameli.fr, impots.gouv.fr, identité numérique de LaPoste

Il en est de même pour les demandes de permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>.

Pour vous aider, consultez les pages suivantes : cartes grises - [présentation des téléprocédures](#) et [tutoriels videos youtube](#)

Pacs : en mairie depuis le 1er novembre 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).



Un décret publié au *Journal officiel* du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Recensement obligatoire dès 16 ans

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Il est le préalable à la journée défense et citoyenneté et il permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

- Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.
- Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire.

Vie scolaire

Le conseil d'école a eu lieu le 7 novembre 2017 à Saint-Silvain-Bellegarde

1 - Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2017

- Mme Hélène JOSEPH (Saint-Silvain) : 8 CM2 + 9 CM1 = 17 élèves
- Mme Sabrina SAISON : 9 CE2 + 9 CE1 = 18 élèves
- Mme Nathalie de LAGUERENNE: 7 CP + 8 GS = 15 élèves
- Mme MEIRE (remplace Mme FARIN partie à la retraite) : 8 MS + 10 PS = 18 élèves

TPS en janvier

TOTAL = 68 élèves

Mme SAINSON poursuit à temps partiel (3 jours par semaine), le lundi est assuré par Mme PEYNOT

2 - Résultats des élections des parents d'élèves :

Mmes DUPLEIX et RUINAUD représentent l'école de Saint-Silvain,
Mmes BREGAINT, FAURE, GAUMET, RAMIREZ, SCHAEFFER et M. PONTUS
représentent l'école de Bellegarde.

3 - Travaux à Bellegarde :

L'ancien restaurant scolaire préfabriqué, acheté d'occasion en 1962, a été démoli pour laisser place à un parking très pratique pour les cars scolaires et sécurisant pour les enfants.



Etat-civil et nouveaux arrivants

Décès :

Véronique TUFFERY du Bourg le 31 juillet 2017

Madeleine CHEVALIER des Barris le 16 novembre 2017

Toute notre sympathie aux familles

Nouvel arrivant : Gaël GIRAUDET au Bourg

Tous nos vœux de bienvenue

Internet – Montée en débit – C’est fait !

Depuis le 17 novembre 2017, les fournisseurs d'accès Internet proposent le haut débit sur notre commune (voir la carte ci-dessous).

Vous pouvez tester votre ligne en vous connectant au site Internet <http://www.degrouptest.com>. Vous choisissez l'option "**Test d'éligibilité**", vous indiquez votre numéro de téléphone, vous cliquez sur « tester » puis vous cliquez sur « poursuivre sur Degroup Test ».

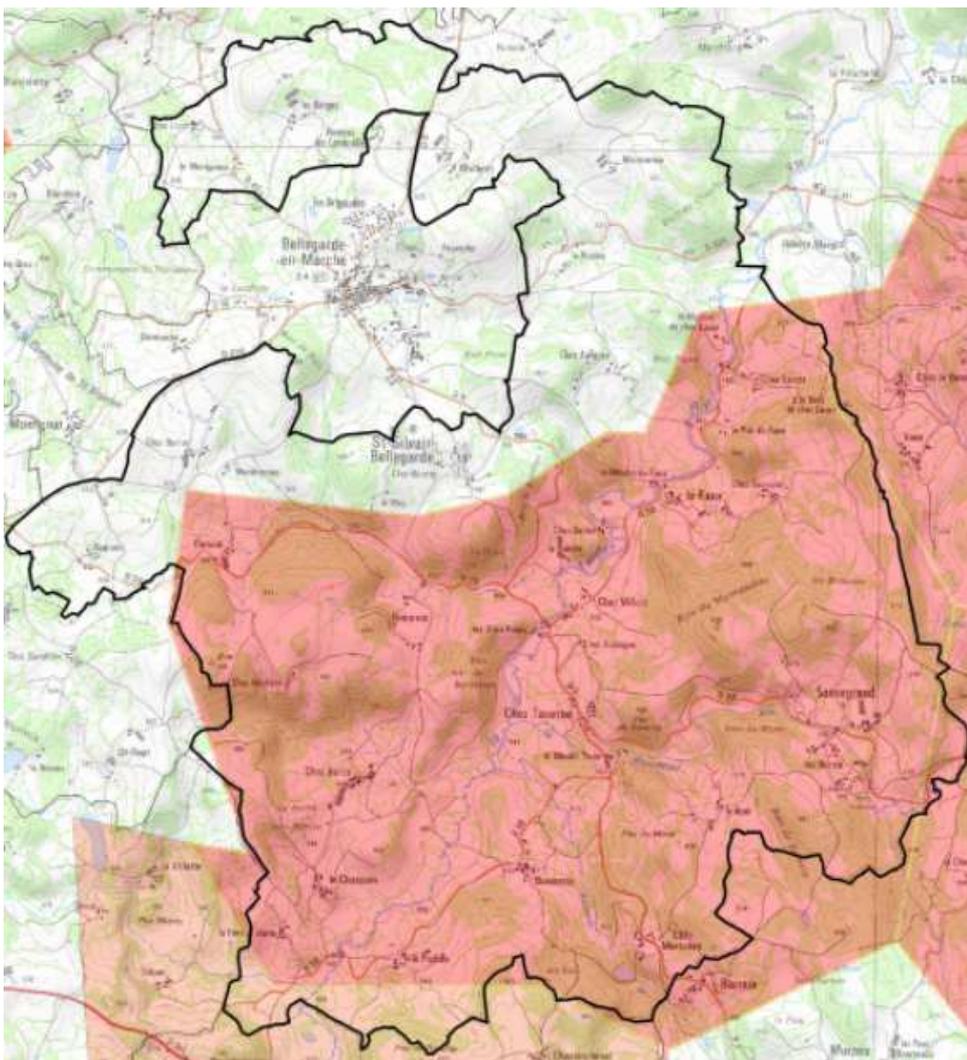
Apparaîtra ensuite le débit minimum que vous pourriez obtenir et les offres des différents opérateurs.

***Nota :** vous pouvez effectuer ce test depuis une autre ligne que celle de votre domicile.*

Ensuite vous pourrez contacter le service commercial de l'opérateur de votre choix.

Le câblage des lignes sur le nouveau répartiteur a été effectué le 5 décembre 2017.

La Mairie assurera également une information et un conseil aux habitants de la Commune, sur son site internet et par des contacts directs (Alain Grass, premier adjoint).





ENEDIS, entreprise à qui la loi a confié la mission du service public de l'électricité, développe, exploite et entretient les réseaux électriques. A ce titre, l'activité d'élagage fait partie de ses missions pour garantir une bonne qualité d'électricité pour chaque utilisateur du réseau public électrique.

Les règles de sécurité

A respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 volts, à moins de 5 mètres des lignes supérieure à 50 000 volts
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'un câble nu ou en contact avec un câble isolé
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'ENEDIS
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage



▲ Câble électrique isolé

◀ Câble électrique nu

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : "la zone interdite à la végétation autour des câbles électriques avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne".

Distances minimales que la végétation ne doit pas franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse Tension	1 m	0 m
Haute Tension	2m	0 m

Les responsabilités

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- L'arbre n'a pas été planté aux distances légales
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée. **Aucun élagage ne peut être entrepris à moins de 3 m. des lignes sans autorisation au préalable par ENEDIS** par l'envoi d'une DT-DICT sur www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr

L'élagage est à la charge d'ENEDIS

Dans les autres cas, ENEDIS assure l'élagage. Chaque propriétaire en est informé au préalable ainsi que la mairie. Cet élagage est à la charge financière d'ENEDIS.

Avant toute intervention ENEDIS informe les propriétaires et les mairies. Non propriétaire du bois élagué, ENEDIS doit laisser sur le terrain ou le long



Pour contacter ENEDIS :



Dépannage CREUSE : 09.72.67.50.23

Pour toute autre demande : 09.69.32.18.75

ENEDIS dépense chaque année plus de 1 million d'€ sur cette activité et traite environ 400 kms d'élagage sur les réseaux moyenne et basse tension.

Un demi-siècle au service de la commune

Arrivé en 1939 au village de Chez Bardy, cet élève s'est présenté au certificat d'études en 1941. Scolarisé à Saint-Silvain avec 50 enfants, il a eu Monsieur LATRIGE comme instituteur. À cette époque, pas de cantine : une soupe préparée par Mesdames DELARBRE et DAVID était servie aux élèves dont les parents avaient les moyens ! Ce n'est qu'en 1957 qu'une restauration fut mise en place au presbytère, à l'emplacement de notre actuel restaurant tenu par Coco et David. Et alors pas de ramassage scolaire : le service de car scolaire n'a été mis en place qu'en 1966, uniquement pour la commune de Saint-Silvain car Mautès et Lupersat avaient leurs propres écoles élémentaires.

A dix-huit ans et demi, il s'engage dans l'Armée. Affecté au 126^{ème} régiment d'infanterie, il participe à la guerre d'Indochine durant deux ans et demi. Revenu malade, il fut réformé en 1950.

Notre homme devient cantonnier en 1952, à temps complet car tout le travail était fait à la main. Aucune voie communale n'était alors goudronnée. Le premier tronçon fut celui du bas de Rimareix au bourg, en 1954.

En 1966, tous les cantonniers des cantons de Bellegarde et d'Auzances ont été regroupés au sein du S.I.V.O.M. qui jusqu'alors fonctionnait, depuis son origine en 1954, avec uniquement des « journaliers ». Entre temps, en 1962-1963, le bourg a été alimenté en eau potable : un sacré progrès ! Jusqu'en 1970, quatre villages - Chez Autorgues, La Balette, Chez Livet et La Pradelle - étaient toujours desservis par des chemins. C'est Octave GLIGNY, Maire, qui a décidé d'élargir ces chemins. De même, une route a été aménagée à l'emplacement du petit chemin qui descendait du bourg en direction de Chez Aufaure.

En 1971, le voici élu conseiller municipal. Dix-huit ans plus tard, en 1989, il devient deuxième adjoint, puis il sera premier adjoint de 1995 à 2008. Il aura ainsi connu quatre maires : Eugène MARTIN, Octave GLIGNY, Claude CHEVALIER et Olivier BERTRAND.

Fin de mandat en 2008 donc, après 37 années d'investissement et de sérieux (il n'a pratiquement manqué aucun conseil municipal) au service de Saint-Silvain, de son amélioration et de son développement : nivellement de la place du cimetière, construction de la salle polyvalente, rénovation et création des logements de la mairie, amélioration du secrétariat, agrandissement du cimetière, aménagement de la place de l'église (500 m³ de pierres enlevées), rénovation de l'annexe du presbytère, où est actuellement installée l'entreprise Codechamp.

En parallèle, il a aussi donné du reste de son temps au service des autres : création en 1973, avec Marcel BRUNET et Jean SUREAU, de l'association des Anciens Combattants. Président de l'association et porte drapeau pendant de longues années, il ne manque aucune cérémonie.

Côté festif, il a aussi créé l'association « Saint-Silvain 2000 » avec l'aide précieuse de Thérèse VERDIER, Danielle BELLAT et Paul GALLAND. Deux manifestations étaient organisées par an, la potée en septembre avec 150 repas et le réveillon de la Saint Sylvestre, un très grand succès ! Les années ont passé, l'association a été dissoute, l'argent restant a permis l'achat du coq doré qui coiffe le clocher, un beau souvenir.

Et de l'amusement, il y en a eu. Remontons en 1949 avec l'arrivée à Bellegarde de l'abbé VINSANDON. Ce dernier a monté une troupe de théâtre, avec Mme CHAPUT, Odile VERRIER, Joseph BRUNET, Fernand CARTON... et notre homme, bien sûr. Il en rigole encore ! Mais c'était sérieux : une représentation était donnée avec estrade et parquet.

Vous l'avez certainement reconnu : une mémoire de Saint-Silvain, un livre à plusieurs tomes, avec lequel on prend plaisir à discuter ; bon conseiller, voisin bienveillant, jamais à ne rien faire, un potager exemplaire, bricoleur hors pair, spécialiste du SUDOKU, excellent joueur de belote... et 90 printemps !!!

Oui, c'est d'Henri PASSAVY qu'il s'agit, du village de Chez Taverne !

Les temps forts de la Commune

✓ **samedi 29 et dimanche 30 juillet** : course de côte de la Tardes

Les 29 & 30 juillet s'est déroulée la 19^{ème} édition de la Course de Cote de la Tardes. 68 pilotes sont venus battre le chrono sur notre piste, un des plus gros plateaux de voitures pour notre épreuve. Les pilotes ont pu faire quelques montées libres le samedi après midi pour apprendre le tracé. Le dimanche Jour de la Course avec un essai libre et un essai chronométré le matin ; pour enchaîner l'après midi avec les 3 montées de course. Le temps comptant pour le classement final est le meilleur réalisé sur l'une des 3 montées course.



2^{ème} Victoire consécutive de **Yannick LATREILLE** sur une NORMA M20FC (0'44"878)
avec 2 participations (2016 et 2017)

Résultats pour nos pilotes Creusois :

- **Eric POPE** sur une BMW 320 en 55.412 (2^{ème} de Groupe et 2^{ème} de Classe)
- **Jean-Pierre POPE** sur une Renault Clio 4 Cup en 55.486 (3^{ème} de G et 3^{ème} de C)
- **Florian BARTAIRE** sur une Honda Civic type R en 55.850 (1^{er} de G et 1^{er} de C)
- **Jean Louis TRAYAUD** sur une Simca Rallye 3 en 56.416 (2^{ème} de G et 1^{er} de C)
- **Marco GASPAS** sur une Peugeot 106 en 56.769 (3^{ème} de G et 1^{er} de C)
- **Malcom LEMAIGRE** sur une Renault Clio Cup en 59.280
- **Nicolas BUGUELLOU** sur une Renault Twingo en 59.474
- **Raphael BUXERAUD** sur une Citroen Saxo en 59.679 (7^{ème} de G1^{er} de C)
- **Nicolas TABOURIER** sur une Peugeot 206 RC en 1.00.566
- **Laurent LAFOSSE** sur une Peugeot 206 en 1.01.533
- **Elodie LAFOSSE** notre seule féminine de la Creuse en 1.05.911

Nous remercions tous les bénévoles qui ont permis le bon déroulement de la manifestation. Les pilotes étaient ravis par l'accueil et l'ambiance chaleureuse de notre équipe : un repas très apprécié avec les cochons à la broche et une soirée dansante le samedi soir. Le parc pilote préparé ainsi que l'accès aux douches est un point clé dans l'organisation de notre manifestation (merci au club de foot d'avoir mis les vestiaires à la disposition des pilotes et de leurs accompagnants) !

Merci également aux riverains et propriétaires des terrains d'être chaque année au rendez-vous afin de permettre de préserver la course. Cette année le plan Vigipirate, devant être mis en place sur le site, a quelque peu compliqué la circulation des riverains aux abords des bourgs. Nous vous remercions pour votre compréhension pour cette obligation préfectorale

L'ASA St Martial ne désire plus être organisatrice d'une course de cote, elle préfère se focaliser sur leurs deux épreuves de rallye. L'Association Course de Cote de la Tardes est dans l'impossibilité d'organiser seule l'épreuve (réglementation FFSA).

Une autre ASA serait intéressée pour reprendre la Course de Cote de la Tardes avec notre collaboration mais plusieurs points restent à être précisés ne nous permettant pas de nous lancer pour 2018.

L'Assemblée Générale de l'association se déroulera courant février 2018.

L'association de la Course de Côte de la Tardes

- ✓ **dimanche 13 août** : fête champêtre organisée par l'A.C.C.A. au terrain communal, concours de chevaux de traits, concours de pétanque, démonstration de labour, batteuse à l'ancienne, présentation d'une meute de chiens et démonstration de chasse à courre (sur leurre), trompe de chasse, brocante...et 120 repas servis le soir.
Très grande réussite et forte affluence pour le plaisir de tous, bravo à l'ensemble des bénévoles.



- ✓ **dimanche 17 septembre** : fête de la Saint-Silvain avec procession et messe.
Le comité des fêtes a œuvré pour servir aux 80 convives un repas fait maison, la bonne humeur était au rendez-vous, ce fût une journée très conviviale.



- ✓ **Cérémonie du 11 novembre** : Amaury (scolarisé et habitant à Saint-Silvain), accompagné des anciens combattants, ont déposé une gerbe au monument.
Cette cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur dans la salle des associations.



- ✓ **samedi 18 novembre** : 20ème pot au feu.



Comme à son habitude, l'association SILVIA a organisé cette année encore la soirée Pot au Feu animée par le très bel orchestre de Jean-Pierre COUSTEIX. Cette soirée a été un franc succès et nous remercions l'ensemble des participants. C'était l'occasion également pour l'association de fêter ses 20 ans ! Pour marquer l'occasion, les participants ainsi que nos partenaires ont donc pu repartir avec un petit bloc note.

C'est toujours un grand moment de joie de fêter la longévité d'une association qui oeuvre pour l'animation de son territoire, c'est la plus belle preuve de réussite pour les bénévoles. Et 20 après, les bénévoles sont toujours présents et ils méritent d'être salués pour leur investissement sans faille.

L'association a également organisé pendant de nombreuses années une brocante, sur le très bel emplacement ombragé du terrain communal. Celle-ci a débuté avec une dizaine d'exposants pour finir avec plus d'une centaine d'exposants et une très belle renommée...

Malheureusement un problème de calendrier avec d'autres manifestations a fait que nous avons dû l'arrêter.

Un anniversaire c'est également l'occasion de nous remémorer les bons moments passés ensemble mais aussi de réfléchir aux prochaines manifestations.



✓ **dimanche 19 novembre :**

L'Association Trisomie 21 Creuse présidée par Agnès BERGIGNAT se mobilise chaque année depuis 2010 pour l'opération petits déjeuners. Des bénévoles des deux communes de Saint-Silvain et Bellegarde ont mutualisé leurs efforts et leur enthousiasme pour préparer et distribuer 118 petits déjeuners.

Rendez-vous l'année prochaine le 3^{ème} dimanche de Novembre.

Pour information, 2551 sacs adultes et 613 sacs enfants ont été distribués au niveau du Département soit 490 de plus que l'an passé.

L'association remercie Monsieur Le Maire de Saint-Silvain pour la mise à disposition de la salle des Associations.



✓ **samedi 9 décembre :** concours de belote organisé par le Comité des Fêtes.

Une vingtaine d'équipe se sont affrontées pour tenter de gagner les 160 € du premier prix.



✓ **Le week-end des 16 et 17 décembre :** distribution des 16 colis individuels, 4 colis couples, 2 colis maison de retraite et 14 repas à la Vallée Gourmande par le Maire et les conseillers municipaux.



A vos Agendas

dimanche 11 février : thé-dansant organisé par le Comité des Fêtes.

vendredi 25 mai : fête des voisins.

Invitation à tous ceux qui veulent partager une soirée conviviale. Retrouvons-nous à la Salle Polyvalente. Chacun apporte un plat et une bouteille à partager.
Une sangria vous sera offerte par le Comité des fêtes.

samedi 23 juin : concours de pêche.

Annonce

Appartement F3 logement communal : libre de suite

Surface habitable : 80 m² 367 € loyer + 100 € charges (eau + chauffage au fioul)

Renseignements auprès de la mairie : 05 55 67 62 47 les lundi, jeudi de 13h30 à 17h00 et samedi de 9h00 à 12h00 ou mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr

*

Économisons le papier !

Pour recevoir les prochains numéros du *Petit Journal* de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie :

- soit en retournant le coupon-réponse ci-dessous (La Mairie, Le Bourg, 23190 Saint-Silvain-Bellegarde), après l'avoir rempli ;
- soit par courriel : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr .

NOM :
PRENOM :
ADRESSE POSTALE :
E-MAIL :